

21301-15-2009963 Services d'établissements résidentiels communautaires

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition des besoins

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Le SCC gère des établissements de divers niveaux de sécurité et surveille les délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

Afin d'être en mesure de gérer la transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité et d'assurer la sécurité du public de façon continue, le SCC définit ses besoins et conclut des ententes contractuelles avec des établissements résidentiels communautaires qui sont en mesure de rencontrer ses exigences. Ces établissements résidentiels communautaires contribuent à la gestion de ce risque en veillant à ce que des services d'hébergement convenables, des systèmes de soutien social et économique, un encadrement et des interventions soient en place pour aider les délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition.

1.1 Objectifs

Le SCC contracte via des marchés de services avec plusieurs ressources communautaires susceptibles d'héberger des cas en semi-liberté, en libération conditionnelle totale, en libération d'office et sous le coup d'une ordonnance de longue durée. Les fournisseurs doivent également être en mesure d'offrir des programmes de réinsertion sociale et de nombreux services afférents.

Conséquemment, le SCC entend passer des contrats de service avec les établissements résidentiels communautaires qui fournissent des services d'hébergement, des services de sécurité (y compris de la supervision de 24 heures) et des services de soutien aux délinquants; ces derniers pourront bénéficier de ces services pour réintégrer la collectivité de manière sécuritaire.

1.2 Tâches

L'énoncé des travaux suivant s'applique à tous les marchés qui seront conclus. Les tâches qui devront être exécutées en vertu des contrats comprennent celles qui suivent sans en exclure d'autres:

1. Fournir des services résidentiels pour délinquants sous responsabilité fédérale en libération conditionnelle.
2. Fournir trois repas quotidiens conformes au Guide alimentaire canadien.
3. Fournir des services de sécurité, y compris le contrôle des activités des résidents et de leurs destinations lorsqu'ils sont à l'extérieur de l'établissement.
4. Aider les résidents dans leurs efforts de réinsertion sociale : leur fournir des renseignements de base pour qu'ils se mettent en rapport avec des groupes d'entraide communautaires et d'autres organismes, selon leurs besoins individuels.
5. Être en rapport constant avec les services de police locaux.

1.3 Résultats prévus

En plus de l'hébergement, les services tiennent lieu de support préventif, d'alternative à l'incarcération, de conditions d'encadrement imposées par la Commission des Libérations Conditionnelles du Canada dans le cadre d'une réinsertion sociale à partir de la communauté, d'étape à une sentence ou de dépannage. Toutes les activités et tous les services offerts par les fournisseurs doivent être conformes aux exigences du SCC.

Aussi, le SCC considère l'établissement d'interrelations positives avec les collectivités canadiennes comme un prérequis nécessaire à la sécurité publique. La majorité des délinquants seront un jour de retour dans la société. Au moment de leur mise en liberté, qu'ils soient arrivés à la fin de leur peine ou qu'ils aient obtenu une libération conditionnelle, les délinquants ont besoin de l'appui des citoyens et des collectivités pour réintégrer la société. À cette fin, le SCC s'efforce d'avoir des partenaires au sein des collectivités qui possèdent une expertise spécialisée au niveau de la réinsertion sociale des délinquants et qui travaillent à la mise en place de collectivités sûres et dynamiques.

1.4 Normes de rendement

Avant d'être autorisé à offrir des services au SCC, le fournisseur convient et doit démontrer qu'il respecte l'ensemble des politiques et procédures du SCC en ce qui a trait à la protection de la vie privée, la protection des renseignements personnels, le traitement de l'information, la sécurité du personnel, etc.

Le fournisseur est soumis à un processus d'évaluation annuelle et fait l'objet d'un suivi constant de la part des employés du SCC. L'encadrement des délinquants se fait toujours en collaboration avec un employé du SCC lequel s'assure que l'entrepreneur respecte l'ensemble des procédures.

1.5 Produits livrables

1.5.1 Services d'hébergement, services d'accompagnements en appartement satellite, surveillance, enquêtes communautaires, exigences administratives (établissement de rapports) et l'encadrement des délinquants à risques plus élevés en communauté.

1.5.2 Utilisation de papier

- a. Si du matériel imprimé est requis, l'impression recto verso en noir et blanc doit être utilisée par défaut, à moins d'indication contraire du responsable du projet.
- b. L'entrepreneur doit s'assurer que, pour le matériel imprimé, on a recours à du papier ayant un contenu en matières recyclées d'au moins 30 % ou ayant été certifié comme provenant d'une forêt gérée de façon durable.
- c. L'entrepreneur doit recycler les documents imprimés qui ne sont pas nécessaires (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

1.6 Contraintes

1.6.1 Emplacement des travaux

- a. L'entrepreneur doit effectuer les travaux au lieu de travail de l'entrepreneur.
- b. Déplacement

Aucun déplacement n'est prévu pour la réalisation des travaux dans le cadre du présent marché.

1.6.2 Langue de travail

L'entrepreneur qui assure la surveillance direct des cas doit fournir les services dans la langue officielle (anglais et français) demandée par le client, et ce, incluant la rédaction de rapport. L'entrepreneur qui n'assure pas une surveillance direct doit pour sa part, fournir les services dans la langue officielle (anglais et français) demandée par le client mais n'est pas tenu d'assumer les frais de traduction de rapport.

1.6.3 Exigences de sécurité

Le marché comporte les exigences relatives à la sécurité suivantes :

- a. L'entrepreneur doit, pendant toute la durée du marché, détenir une **attestation de sécurité d'installation** valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b. Les employés de l'entrepreneur qui doivent accéder à des sites de travail de nature délicate doivent TOUS avoir une **cote de fiabilité** valide accordée par le SCC ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

2. Exigences essentielles minimales

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

L'organisme doit être en mesure de rencontrer les exigences de conformité des maisons de transition lesquelles sont définies et mises à niveau par les membres du comité tripartite qui regroupe les Services correctionnels du Québec, le SCC et le réseau communautaire québécois. Cette entente sur les exigences minimales de conformité vise à assurer la qualité et l'harmonisation des services, tout en valorisant la spécificité et l'autonomie des organismes communautaires.

L'organisme doit fournir des services d'hébergement comme ils sont décrits dans la section intitulée « 1.1 Objectifs » et « 1.2 Tâches ».

L'organisme doit respecter intégralement les normes des services résidentiels communautaires du SCC.

L'organisme doit avoir les connaissances et l'expérience voulues liées au travail avec les adultes délinquants dans un cadre résidentiel, et doit fournir les services dans la langue officielle (anglais et français) demandée par le client.

L'organisme doit avoir travaillé avec des adultes délinquants en libération conditionnelle.

L'organisme doit obtenir une autorisation de sécurité au niveau de la fiabilité approfondie du SCC. Il en est ainsi pour toutes les personnes qui travailleront directement avec des délinquants ou qui auront accès aux documents classifiés.

L'organisme qui dirige un CRC doit être une entité juridique, c'est-à-dire un organisme sans but lucratif ou une entreprise privée à but lucratif et est régie par un conseil d'administration dont les membres sont issus du milieu communautaire.

L'organisme connaît et reflète les orientations du SCC relativement aux contributions des communautés.

L'organisme est accrédité par les instances fédérales et provinciales (SCQ et SCC).

L'organisme est une organisation communautaire des secteurs visés à but non lucratif ou lucratif et qui possèdent les ressources, l'expérience et l'infrastructure nécessaires pour accueillir la clientèle visée du SCC.

3. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

4. Réserve en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

5. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Cet achat n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

À notre connaissance, il n'y a qu'un nombre limité de fournisseurs dans la province de Québec qui possèdent les qualités et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins pointus de service du SCC.

Les entrepreneurs suivants ont fourni ce service au SCC, région du Québec, ces dernières années et connaissent très bien le mandat et les objectifs des programmes correctionnels offerts par ce ministère.

7. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat :

- les cas où la nature du marché est telle qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public;
- les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

8. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

9. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé pour les raisons suivantes :

- 6.2 les éléments originaux ne peuvent appartenir à l'entrepreneur aux termes d'une loi, d'un règlement, ou d'une obligation antérieure contractée par Sa Majesté envers une tierce partie;

10. Période du contrat proposé ou date de livraison

Les marchés visent une période d'une année (du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015) et peuvent comporter une option de renouvellement d'une (1) période de douze (12) mois ou de trois (3) périodes supplémentaires d'une (1) année (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016; du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017; du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018).

11. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative des marchés, sans année d'option, est mentionnée plus bas; VOIR LES VALEURS INDIQUÉES À L'ARTICLE 12 du présent document.

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Le SCC a l'intention d'attribuer 48 marchés de services professionnels aux fournisseurs suivants :

District Est-Ouest		
Entrepreneur	Période du contrat	Valeur du marché (incluant la taxe de vente harmonisée)
Les marchés visent une période d'une année (du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015)		
Résidence Carpe-Diem inc. 845, rue Lippmann Laval, Québec H7S 1G3 (21301-15-2009939)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	1 450 824 \$
Les marchés visent une période d'une (1) année (du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015) et peuvent comporter une option de renouvellement pendant une (1) période supplémentaire d'une année (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)		
Maison Radisson inc. 962, Ste-Geneviève, C. P. 1075 Trois-Rivières, Québec G9A 5K4 (21301-15-2009940)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 735 913
Maison Painchaud inc. 1415, avenue St-Pascal Québec, Québec G1J 4R1 (21301-15-2009943)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 807 323 \$
CRC d'Abitibi-Témiscamingue Nord du Qc (ATNQ) 121, rue Principale Sud, C.P. 38 Amos (Québec) J9T 3A5 (21301-15-2009945)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 154 235 \$
Centre résidentiel communautaire L'Arc-en-soi 60 rue Iberville Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1H1 (21301-15-2009986)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 011 502 \$
Centre résidentiel communautaire Curé-Labelle C.P. 456 700, chemin de la Rivière-du-Nord St-Jérôme (Québec) J7Z 5V2 (21301-15-2009963)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant un (1) année d'option	1 226 573\$

Agence sociale spécialisées de l'Outaouais inc. / CRC de l'Outaouais Inc. 575, Boulevard Gréber Gatineau (Québec) J8T 8G2 (21301-15-2009950)	Du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 528 971 \$
Résidence Lafleur 101, Lac Lambert Sainte-Angèle-de Prémont (Québec) J0K 1R0 (21301-15-2009974)	Du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 155 095 \$
Les marchés visent une période d'une année (du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015) et peuvent comporter une option de renouvellement pendant trois (3) périodes supplémentaires d'une année (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016; du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017; du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)		
Association Canadienne pour la santé mentale, Section Saguenay (CRC La Relève) 672, Boulevard Ste-Geneviève Saguenay (Québec) G7G 2 E6 (21301-15-2009982)	Du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 811 037 \$
Centre résidentiel communautaire de Roberval Inc 96, Avenue Gagné Roberval (Québec) G8H 1E5 (21301-15-2009983)	Du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 747 831 \$
Centre résidentiel communautaire Joliette-Lanaudière 785, Boulevard Manseau Joliette (Québec) J6E 3G1 (21301-15-2009988)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 448 467 \$
Maison Waseskun House C.P. 1159 1, rue Waseskun St-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0 (21301-15-2009995)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 845 728 \$
Réhabilitation de Beauce 294, rue Bisson Vallée Jonction Beauce (Québec) G0S 3J0 (21301-15-2010040)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 546 131 \$
Expansion-Femmes de Québec 4785, 5 ^e Avenue Est Charlesbourg (Québec) G1H 3R7 (21301-15-2010045)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	960 685 \$
Le Centre résidentiel communautaire L'Arc-en-Soi Inc (CRC Maria) 60, rue Iberveille Rivière-du-Loup, Québec G5R 1H1 (21301-15-2010053)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	383 117 \$
Point de Rencontre 619, rue de l'Hôpital Baie-Comeau (Québec) G5C 3H2 (21301-15-2010071)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	652 144 \$
Le Répit du Passant 205, rue St-Cyprien Rimouski (Québec) G5L 3J4 (21301-15-2010074)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	783 303 \$
Association Canadienne pour la santé mentale, Section Saguenay (Le Ressac) 16, rue Bossé Ouest Saguenay (Chicoutimi) G7J 1K8 (21301-15-2010081)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	894 461 \$

Le Centre Portage 1790, Chemin du lac Écho Prévost, (Québec) H7H 3C9 (21301-15-2010374)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 040 919 \$
La Montée 100, Chemin de la Petite Anse, suite 2A Rivières-Ouelle (Québec) G0L 2C0 (21301-15-2010376)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	80 800 \$
La Maisonnée Paulette Guinois Inc 2255, rue Bienville Laval (Québec) H7H 3C9 (21301-15-2010380)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	447 046 \$
Maison d'Entraide l'Arc-en-Ciel 346, rue du Parvis C.P. 30010 Québec, (Québec) G1K 8Y1 (21301-15-2010382)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	158 698 \$
La Maison Carignan 7515, Boulevard Parent Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 (21301-15-2010384)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	564 219 \$
Manoir Rose-Alyne 972, Boulevard La Salette St-Jérôme (Québec) J5L 2K1 (21301-15-2010386)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	66 929 \$
La Maison Le Ricochet C.P. 121 Ste-Cécile de Masham (Québec) J0X 2W0 (21301-15-2010388)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	60 969 \$
Accueil Giboulée Harvey-Bibeau 401, 1 ^e rue Ouest Amos (Québec) J9T 2M3 (21301-15-1993159)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	182 442 \$
Résidence Lafleur (Clientèle besoins spéciaux) 101, Lac Lambert Sainte-Angèle-de Prémont (Québec) J0K 1R0 (21301-15-2010391)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	211 283 \$

District Montréal-Métro

Entrepreneur	Période du contrat	Valeur du marché (incluant la taxe de vente harmonisée)
Les marchés visent une période d'une année (du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015)		
Société Emmanuel-Grégoire inc. Résidence Emmanuel-Grégoire 2205, rue Des Ormeaux Montréal (Québec) H1B 3B5 (21301-15-2009725)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	1 225 553 \$
Société Emmanuel-Grégoire inc. CRC Pavillon Prosper Boulanger 11931, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2Y4 (21301-15-2009727)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	1 262 242 \$

Maison Jeun'Aide Inc. 4430, rue St-Jacques Montréal (Québec) H4C 1K2 (21301-15-2009922)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	1 735 034 \$
Maison Charlemagne (CRC Madeleine Carmel) 2240, rue Bennett Montréal (Québec) H1V 2T5 (21301-15-2009917)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	1 409 148 \$
Via Travail Inc. / CRC Essor 9419 rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1S5 (21301-15-2009918)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	1 223 252 \$
Fondation Carrefour Nouveau-Monde 6970, 15 ^e avenue Montréal (Québec) H2A 2T7 (21301-15-2009919)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	1 476 559 \$
Maison Cross Roads 5262, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1T5 (21301-15-2009075)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	1 558 960 \$
Les marchés visent une période d'une (1) année (du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015) et peuvent comporter une option de renouvellement pendant une (1) période supplémentaire d'une année (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)		
Société E. Fry / CRC Maison Thérèse-Casgrain 5105, Côte St-Antoine Montréal (Québec) H4A 1N8 (21301-15-2009921)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 644 654 \$
Services d'aide en prévention à la criminalité CRC L'Étape 605, rue du Cégep Sherbrooke (Québec) J1E 2K1 (21301-15-2009915)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 361 998 \$
La Maison inc. / CRC Joins-Toi Granby 479 rue Principale Granby (Québec) J2G 2W9 (21301-15-2009720)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 387 902 \$
Services d'aide en prévention à la criminalité CRC La Traverse 219 rue Montréal Sherbrooke (Québec) J1H 1E4 (21301-15-2009729)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 514 319 \$
Société Emmanuel-Grégoire inc. Pavillon Emmanuel-Grégoire 11931, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2Y4 (21301-15-2009916)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant une (1) année d'option	1 924 496 \$
Les marchés visent une période d'une année (du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015) et peuvent comporter une option de renouvellement pendant trois (3) périodes supplémentaires d'une année (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016; du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017; du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)		
Société Emmanuel-Grégoire inc. 11430, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2T5 (21301-15-2013548)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	651 989 \$
La Maison inc. / CRC Joins-Toi Longueuil 6505 Maricourt Arrondissement St-Hubert, Longueuil (Québec) (21301-15-2009724)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 577 572 \$

Auberge sous mon Toit 317, rue Chapais Granby (Québec) J2G 7E7 (21301-15-2009924)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 085 536 \$
Résidence Belfield 5321, Place Belfield Montréal (Québec) H3X 1M8 (21301-15-2013576)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	65 567 \$
Mission Old Brewery 915, rue Clark Montréal (Québec) H2Z 1J2 (21301-15-2013590)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	133 854 \$
Transition Centre Sud Maison l'Issue 1819, boul. Rosemont Montréal (Québec) H2G 1S5 (21301-15-2013602)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 061 723 \$
Corporation St-Dominique 20, rue Guilbault Est Montréal (Québec) H2X 1A1 (21301-15-2013605)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	401 563 \$
Maison de transition de Montréal Agence sociales Saint-Laurent (ASSL) 6060, rue Renoir Montréal (Québec) H1G 2N8 (21301-15-2013613)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	846 700 \$
Maison de transition de MTL inc. CHC 6060, rue Renoir Montréal (Québec) H1G 2N8 (21301-15-2013622)	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et comprenant trois (3) années d'option	1 639 655 \$

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date et l'heure de clôture lesquelles sont aussi précisées dans cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

14. Date et heure de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont **le 19 mars 2014 à 14 h (HAE)**.

15. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Manon Paulin
 Agente régionale des approvisionnements et des contrats
 Centre régional des services
 Ressources matérielles
 Service correctionnel Canada
 250, Montée St-François
 Laval (Québec) H7C 1S5
manon.paulin@csc-scc.gc.ca